

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière : Autres
actes de gestion du
domaine privé

OBJET :
**SERVITUDE DE
PASSAGE AU
PROFIT DE LA
SOCIETE ENEDIS
SUR UNE PARTIE
DE LA PARCELLE
CADASTREE
SECTION YW
N°184 SITUEE AU
LIEUDIT PECH
D'USSAUD**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 13

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 24.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 24.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

07 NOV. 2017

Séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

M. RATABOUIL Michel donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de servitude émanant de la Société ENEDIS, pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur une parcelle située au lieudit «Pech d'Ussaud».

Pour les besoins du service public de la distribution d'électricité, la Société ENEDIS propose la signature d'une convention dont l'objet est de fixer les modalités techniques et juridiques de cette servitude de passage.

Pour l'essentiel, la Commune reconnaît à la Société ENEDIS, pour toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage, une servitude à demeure dans une bande de 3 mètres de large et environ 135 mètres de longueur, pour l'implantation de deux canalisations électriques souterraines de haute tension, sur la parcelle cadastrée section YW n° 184, telle que présentée sur le plan annexé à la présente.

L'implantation de ces canalisations permettra de supprimer la ligne aérienne existante (dépose de la ligne aérienne et des poteaux) et d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

En contrepartie de la servitude, la Société ENEDIS propose le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de cinquante euros.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'instaurer une servitude de passage au profit de la Société ENEDIS.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 26 octobre 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE les conditions de cette servitude de passage au profit de la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée section YW n° 184 située au lieudit «Pech d'Ussaud».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à l'établissement de cette servitude.

PRECISE que la société ENEDIS est chargée, à ses frais, de la publication de cette convention au bureau des hypothèques.

PRECISE que la Commune portera la convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquerront des droits sur la parcelle traversée par cet ouvrage.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 30 Octobre 2017.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD



Accusé de réception de Préfecture du 02.11.2017
N°011-211100763-20171030-2017-256-DE



ENEDIS

**PLAN PARCELLAIRE
ECHELLE 1/1000**

BON POUR EXECUTION

Section: YW

Date:

Signature:

Parcelles: 184

Propriétaire: Commune de Castelnaudary

